



**Avis n° 2025/05**  
**relatif à l'accréditation de**  
**École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique, de**  
**l'université Paris XII**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Ecole**

Nom :	<b>École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique, de l'université Paris XII</b>
Sigle :	EPISEN
Type :	Public
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Créteil

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2021/12-05 ; Avis n° 2019/04-05

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :**

Ingénieur diplômé de l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique (EPISEN) de l'université Paris XII, spécialité génie biomédical et santé, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Créteil

Ingénieur diplômé de l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique (EPISEN) de l'université Paris XII, spécialité systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Créteil

Ingénieur diplômé de l'École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique (EPISEN) de l'université Paris XII, spécialité informatique et santé, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Créteil

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par École publique d'ingénieurs de la santé et du numérique, de l'université Paris XII ;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI, rapporteur principal), Georges SANTINI (expert auprès de la CTI, corapporteur), Christophe LEGER (expert auprès de la CTI, expert), Naceur AMMAR (expert auprès de la CTI, expert international), Alexandre DAVIGNY (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 Mai 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Génie biomédical et santé, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Génie biomédical et santé, sur le site de Créteil	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Génie biomédical et santé, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Créteil	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Informatique et santé, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Informatique et santé, sur le site de Créteil	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Informatique et santé, sur le site de Créteil	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement. Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 novembre 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI ([greffecti@education.gouv.fr](mailto:greffecti@education.gouv.fr)).

L'école établira un **rapport intermédiaire** avec un focus particulier sur : 1. l'évaluation des compétences et 2. la mise en place d'une communication interne formalisée. Ce document est à transmettre au plus tard **le 15 décembre 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'université**

- Réaliser le projet immobilier à Vitry-sur-Seine ;
- Consulter l'EPISEN sur les dates d'ouverture de la plate forme de candidature des étudiants ;
- Augmenter la visibilité de l'EPISEN dans la communication de l'UPEC.

**Pour l'école**

- Poursuivre la mise en place de la démarche compétences par l'évaluation des compétences ;
- Poursuivre la simplification du système qualité et utiliser les indicateurs de suivi dans l'amélioration des formations ;
- Augmenter le recrutement pour atteindre la pleine capacité des formations existantes ;
- Délivrer des suppléments aux diplômes ;
- Créer une dynamique d'école notamment en mutualisant en partie les trois spécialités ;
- Assurer la possibilité d'enseignements de LV2 pour l'ensemble des trois spécialités.

**Pour les diplômes Génie biomédical et santé et Informatique et santé**

- Augmenter la part des vacataires socio-économique pour qu'elle atteigne les préconisations de R&O.

**Pour le diplôme Systèmes d'information**

- Vérifier le bon respect du règlement de scolarité sur la mobilité internationale.

**Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Génie biomédical et santé	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Systèmes d'information	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'école publique d'ingénieurs de la santé et du numérique de l'université Paris XII, spécialité Informatique et santé	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025,  
Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025.

La Présidente  
Claire PEYRATOUT

